

Argumentaire

Pourquoi faut-il engager un programme important de « sauvetage » des archives de la formation des adultes en France ?

Plusieurs raisons concourent à la nécessité d'une telle entreprise.

A la différence de la formation initiale, bien connue sous ses formes scolaires et universitaires, la formation des adultes ne possède pas une institution tutélaire équivalente à l'Education nationale. Elle ne possède pas non plus des services capables de constituer un patrimoine de la formation, comme l'INRP l'assure pour l'école, à travers son musée et sa bibliothèque (unique), depuis des décennies.

La formation des adultes, par son histoire séculaire et par la volonté du législateur est une activité sociale de grande ampleur dont la première originalité est que s'y conjuguent et s'y croisent des instances et des institutions aux statuts très différents : publics, semi-publics, associatifs, privés.

La formation des adultes mobilise aujourd'hui dans d'innombrables dispositifs et selon des centaines de textes réglementaires, des millions « d'auditeurs », des milliers de professionnels de la formation, et pas moins de 20 milliards d'euro par an. Elle connaît, quant à son passé une situation d'exception. Les organismes pionniers ont été créés dans les années 1950 et 1960 et les grands fondateurs de ce qui allait devenir la Formation professionnelle continue sont maintenant octogénaires. C'est dire qu'il y a une urgence à rassembler ce que les uns et les autres ont pu conserver de leurs engagements professionnels et militants.

Evidemment toutes les archives des actions de formation qui relèvent de l'Etat et des collectivités territoriales sont et seront sauvées par les mesures visant l'activité publique (archives de Fontainebleau, archives départementales). Les archives des services de formation continue des grandes entreprises (ou des grandes fédérations et confédérations syndicales) suivront le destin des archives industrielles (Roubaix, archives départementales ou archives propres). Enfin quelques grands acteurs de la formation se sont dotés de services d'archives propres ; le cas type en est l'AFPA.

Mais il demeure un grand vide : rassembler dans un ou deux pôles les archives d'une part des organismes de formation de toutes tailles et de tous statuts et d'autre part les archives de personnalités, les unes et les autres ayant œuvré sur l'ensemble du territoire et pas seulement dans une région donnée ; autrement dit organismes et personnalités à stature nationale.

La constitution de ces pôles d'archives de la formation des adultes est d'autant plus précieuse que la formation a concerné et concerne toujours à la fois une grande variété de secteurs d'activités, de catégories de population (de l'OS au cadre supérieur) d'objets et de méthodes de formation.

La formation des adultes contribue à l'histoire sociale de notre pays aussi bien sur le plan de la promotion sociale que sur celui de l'évolution des apprentissages (méthodes et contenus) dans la perspective inventée dans les années 1950, d'une éducation permanente maintenant appelée « éducation tout au long de la vie ».

C'est pourquoi nous pensons que des Centres d'archives qui se sont spécialisés dans le monde du travail, dans le monde de l'éducation et de la promotion à tous les sens de ces termes, peuvent trouver légitime d'accroître leur fonds de contributions des acteurs qui ont constitué le tissu de la formation des adultes depuis cinquante ans.